



# QUESTIONS NOTARIALES DE DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE

Par **Joëlle Vassaux,**

Consultante associée au CRIDON Nord-Est,  
Professeure agrégée des Universités,

**Sandrine Le Chuiton,**

Consultante au CRIDON Nord-Est,  
Docteure en droit,

**Virginie Godron,**

Consultante au CRIDON Nord-Est,  
Docteure en droit,

**Hélène Paerels,**

Consultante au CRIDON Nord-Est,  
Docteure en droit,

et **Frédéric Vauvillé,**

Conseiller Scientifique du CRIDON Nord-Est,  
Professeur agrégé des Universités.

## • Droit des régimes matrimoniaux : actualité jurisprudentielle

par **Joëlle Vassaux**  
et **Frédéric Vauvillé**

- Quid du sort d'un contrat de retraite complémentaire sous le régime légal ? Et quid des revenus d'un professionnel libéral tel qu'un administrateur judiciaire, qui divorce ?
- Quid du bien apporté à la communauté en cas de divorce ? Et en cas de décès ?
- Les héritiers d'un époux peuvent-ils faire remonter la date de dissolution de la communauté à la date de la séparation conjugale ?
- Qu'est-ce qu'une "bonne" déclaration de remploi ? Comment pallier un oubli ?
- Faut-il prendre des précautions en cas d'achat d'un immeuble indivis par des époux séparés de biens si les revenus sont inégaux ?

## • Le notaire face à la « petite succession »

par **Sandrine Le Chuiton**  
et **Frédéric Vauvillé**

- Quelle est la mission d'un notaire chargé d'une succession sans héritier connu ?



- Qui doit payer le passif, notamment en cas de récupération d'aide sociale, d'une succession déficitaire ?
- Comment vider le logement d'un locataire décédé sans héritier ?
- Quand peut-on conseiller une acceptation à concurrence de l'actif net ?
- Comment faire déclarer une succession vacante ?
- Quel sort réserver à l'ATD pratiqué sur les fonds de la succession quand « personne ne bouge » ?
- Que conseiller en cas de renonciation faite hier si les dettes sont désormais prescrites ? Mais comment être sûr que le « vieux passif » est prescrit ?

### • Questions pratiques de donations-partages

par **Virginie Godron**

- Dans quels cas un acte, officiellement qualifié de donation-partage, peut-il être requalifié en donation ordinaire ?
- Qui peut avoir intérêt à demander la requalification, et quelles sont les conséquences d'une telle demande ?
- Comment éviter cette requalification de l'acte, tant en amont (lors de la conclusion de la libéralité) qu'en aval (après la conclusion de la libéralité litigieuse) ?
- Lorsque l'un des donataires reçoit la nue-propiété d'un bien, alors que l'autre reçoit la pleine propriété d'un autre bien, comment s'assurer de l'égalité de la donation-partage ?
- Lorsque l'un des donataires reçoit la nue-propiété d'un bien, à charge de verser une soulte, ladite soulte doit-elle être évaluée sur la pleine propriété du bien ou sur la nue-propiété ?

### • Questions fiscales autour des donations et des plus-values immobilières

par **Hélène Paerels**











- Quelles sont les conséquences de la « fausse » donation-partage sur les plus-values immobilières dégagées lors du partage et les reventes ultérieures ?
- Comment calculer une plus-value lorsque le bien a fait l'objet d'une réincorporation dans une donation-partage ?
- Comment calculer une plus-value lorsque le bien a fait l'objet d'une donation-partage cumulative ?
- Quels sont les risques des donations-cessions ?
- Quels sont les risques des donations-cessions suivies d'une convention de quasi-usufruit ?



## INSCRIPTION

Maître..... Notaire à.....

Assistera à la réunion de (**Merci de mettre une croix en face du lieu de votre choix**) :

- » BOULOGNE SUR MER, le mardi 7 octobre 2014 à l'Université du Littoral Côte d'Opale,**  
21 Rue St Louis à BOULOGNE SUR MER, amphithéâtre n° 1.  
 Un parking payant est situé à proximité de la Faculté de Droit.  
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 30 septembre 2014.**
- » LILLE, le jeudi 9 octobre 2014 à l'Université Catholique de Lille (LA CATHO).**  
58 Rue du Port à Lille, bâtiment anciennement EDHEC (Amphi St Louis).  
 Parking conseillé : parking de l'Esplanade.  
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014.**
- » REIMS, le mardi 14 octobre à la Chambre Interdépartementale des Notaires (salle des adjudications),**  
44 Cours Jean-Baptiste Langlet à Reims.  
 . Le parking « D'Erlon » situé face à la gare de Reims est à proximité de la Chambre Interdépartementale  
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 6 octobre 2014.**
- » PONT A MOUSSON, le mercredi 15 octobre 2014 à l'Abbaye des Prémontrés,**  
9 Rue St Martin à Pont Martin.  
 . Un parking d'une capacité de 350 places est situé à proximité de l'Abbaye devant le Lycée Marquette (Rue St Martin à Pont à Mousson).  
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 7 octobre 2014.**
- » AMIENS, le jeudi 23 octobre 2014 à l'Université Picardie Jules Verne, Faculté de Droit (amphithéâtre Condorcet le matin et amphithéâtre Ruskin l'après-midi).**  
10 Placette Lafleur à Amiens.  
 Parking conseillé : Parking St Leu à proximité de la Faculté..  
 **Merci de nous envoyer votre réponse avant le 15 octobre 2014.**

A retourner uniquement  
par voie postale  
accompagné du paiement

A l'attention de Mme FLEURY

au CRIDON NORD-EST,  
9 Rue de Puébla,  
BP 51212  
59013 LILLE CEDEX

Sera accompagné de : M.....

M.....

M.....

Joint un chèque de ..... (**TARIF UNIQUE REPAS COMPRIS : 70 € HT soit 84 € TTC par participant**) à l'ordre du CRIDON Nord-Est. (demande a été faite de validation auprès du CSN pour habilitation dans le cadre des 60h de formation).

**Déjeunera**  **Ne déjeunera pas**

Souhaite avoir confirmation de son inscription  
par courrier électronique à l'adresse suivante : .....  
ou par fax à ce n° : .....



Notre document de travail sera disponible sur notre site :  
[www.cridon-ne.org](http://www.cridon-ne.org) dès le 6 octobre 2014